

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

COMMUNE DE LACHY

La réunion a débuté le 22 Septembre 2022 à 19H00 sous la présidence du Maire, M ZBINDEN Christophe.

Membres présents :

M BAUDOT Patrick 1er Adjoint
Mme CHEVRIOT Nathalie – conseillère municipale
M FOURNAISE Aurélien – conseiller municipal
M LANCIOT Thierry – conseiller municipal
Mme MILLET Marie-Josée - 2ème Adjoint
M NERET Christophe - 3ème Adjoint
M ZBINDEN Christophe - Maire

Membres absents représentés :

Mme DEWAELE Sabrina – conseillère municipale - Pouvoir donné à M FOURNAISE Aurélien – conseiller municipal
M VONARB Jean-Jacques – conseiller municipal - Pouvoir donné à Mme MILLET Marie-Josée - 2ème Adjoint

Membres absents excusés :

M GUILLAINÉ Eric – conseiller municipal

Secrétaire de séance : M FOURNAISE Aurelien

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres), atteint, la séance est ouverte.

Lecture du compte rendu de la dernière séance du 07/04/2022 par Monsieur Thierry LANCIOT et approbation à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Délibération :
 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE
- Questions diverses
 - Projet de sécurisation simplifié RD 346 - agglomération de Lachy
 - Statue Jeanne d'Arc
 - Exploitation des peupliers
 - Le devenir de la maison joutant la mairie
 - Flash Morin

La séance est ouverte

Délibération :

- PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le courrier du Conseil Départemental, lui demandant d'émettre son avis sur le projet du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et randonnée, afin de délibérer sur l'inscription à ce plan des nouveaux chemins concernés.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'article L361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (itinéraire et randonnée) et à la circulaire du 30 août 1988. Après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant les nouveaux tracés situés sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET:**
 - Un avis favorable, concernant l'entièreté de l'itinéraire suivant :
 - Route de Mondement, "Voie Communale de Lachy à Mondement"
- **S'ENGAGE :**
 - A conserver aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu
 - A empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures
 - A ne pas aliéner totalité ou partie du chemin rural défini ci-dessus
 - A maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec l'Agence de Développement Touristique de la Marne
 - A autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée
 - A inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration
 - A informer le Conseil Départemental et l'Agence de Développement Touristique de la Marne de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits
 - A entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

9 voix pour

Questions diverses

Projet de sécurisation simplifié RD 346 - agglomération de Lachy

Suite à la visite avec Monsieur Laurent MEZINO du conseil départemental, plusieurs propositions de projet de sécurisation simplifié ont été proposées :

- Mise en place « d'une zone 30 km » avec les aménagements nécessaires.
- Amélioration de la sécurité des riverains et des usagers au niveau des trois zones suivantes de la traversée département (RD346) :
 - **Zone 1** : entrée agglomération côté D 951 avec une zone de transition matérialisée.
 - **Zone 2** : arrêt des cars au niveau de la MAM avec implantation de deux feux verts récompenses et la mise en place d'une écluse matérialisée.
 - **Zone 3** : intersection chemin du lavoir / rue des Marais / ruelle à Brebis par l'implantation d'un marquage au sol visant à améliorer la visibilité des priorités à droite et des couloirs de circulations, ainsi qu'une implantation d'un filot en rive de chaussée, réfection de l'intersection rue des Sources / rue de Charleville.

Statue Jeanne d'Arc

Un devis d'un montant de 2 500€ avait été établi par Monsieur Sylvain COEFFIER concernant la restauration de la statue Jeanne D'Arc et le maire avait signé le bon pour accord en septembre 2020.

Suite à sa restauration, Monsieur Sylvain COEFFIER demande un avenant sur le devis d'un montant de 2 500€, il estime que la restauration a été beaucoup plus longue et plus difficile qu'il ne le pensait.

Après discussion et échange de vue, le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de Monsieur Sylvain COÉFFIER : cette observation aurait pu être faite beaucoup plus tôt dans sa démarche de restauration qui a duré 19 mois d'autant plus qu'elle était stockée chez lui.

Exploitation des peupliers

Trois exploitants forestiers vont être contactés pour la vente de peupliers sur pied situés sur une de nos parcelles.

Un cahier des charges « Vente de peupliers sur pied » va être établi pour définir le chantier et le travail demandé.

Devenir de la maison jouxtant la mairie

Après discussion et échange de vue, 2 possibilités peuvent s'envisager :

- Vente de la maison : coût estimatif de la vente 60 000€ au mieux
- Réhabilitation pour en faire une location ou un gîte : le conseil municipal se renseigne sur le coût et la possibilité d'aide pour la réhabilitation de cette maison (toiture en très mauvais état).

La démolition n'est pas envisagée à ce jour.

INFORMATIONS :

Le contrat à durée déterminée de Monsieur Florent SAJKO a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2022.

Suite à une discussion autour du devenir de la MAM, un rendez-vous va être pris rapidement avec cette association.

Hameau des épées : suite à un incendie au hameau, les pompiers qui sont intervenus n'ont pas pu s'alimenter en eau sur place et ont dû se rendre à Lachy pour remplir leur citerne.

Une citerne est implantée dans le hameau pour ce type d'intervention : une intervention au niveau de la CCSSOM et du SDIS va être faite pour aller se rendre compte du problème afin de faire le nécessaire pour y remédier.

Christophe NERET propose de nettoyer le Chemin dit « Les Petits Montignis » envahi en certains points par la végétation.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21H00.

M FOURNAISE Aurelien
Secrétaire de séance



M ZBINDEN Christophe,
Maire

